



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Augmentation du Smic - Rapport du Groupe d'experts

Le groupe d'experts recommande toujours et encore de s'abstenir de tout coup de pouce sur le Smic, au 1^{er} janvier 2022.

Si le monde du travail bouge en permanence et peut surprendre, le rapport des « experts » du Smic, quant à lui, ne prend personne au dépourvu. Cette année encore.

En effet, depuis 2008, c'est toujours la même musique et la chanson répète sans cesse les mêmes paroles. Quelle que soit la situation économique, loin d'être linéaire depuis 2008, les arguments des « experts » sont toujours les mêmes. Ce n'est jamais le moment de donner un coup de pouce au Smic ; soit le contexte économique ne s'y prête pas, soit la conjoncture est bonne mais il est préférable d'attendre quand même...

Ce groupe d'experts n'a que trop vécu, il est plus que jamais nécessaire d'y mettre fin. Il faudrait que les experts comprennent enfin que le « M » de Smic veut dire minimum et pas maximum. Les vrais experts du Smic, ce sont les salarié.e.s et leurs représentant.e.s !

Déjà, en 2020, nous dénoncions la contradiction évidente entre cette sempiternelle position d'experts libéraux prônant le rejet de toute hausse du Smic et les propos du président Macron le 13 avril 2020 relatifs aux salaires trop bas des métiers d'utilité sociale. Force est de constater qu'un an plus tard la situation de ces travailleurs souvent payés au Smic et à temps partiel ne s'est pas améliorée. Le Gouvernement s'est contenté du service minimum en refusant d'aller au-delà de la revalorisation automatique, suivant aveuglément les préconisations des « experts ». De plus, le patronat des branches concernées traîne les pieds, face à la nécessaire augmentation des salaires minima !

On voit bien ailleurs, en Europe, que le salaire minimum augmente, qu'il s'agisse de l'Allemagne ou de l'Espagne.

À l'heure où l'inflation est galopante, à l'heure où le besoin de reconnaissance et de sens au travail se fait jour, il est grand temps que le Gouvernement fasse preuve de considération envers les centaines de milliers de salarié.e.s et augmente significativement le Smic. La CGT revendique d'ailleurs un Smic à 2 000 euros et portera cette revendication lors de la CNNCEFP (Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle) du 15 décembre prochain.

Cette revalorisation du Smic doit s'accompagner d'une modification de la loi pour :

établir l'augmentation automatique de l'ensemble des minima dans les branches pour éviter que les grilles salariales ne se réduisent comme peau de chagrin ;

l'ouverture immédiate des négociations dans l'ensemble des branches professionnelles pour éviter les situations de décalage de plusieurs mois parfois et pour créer la dynamique salariale appelée des salarié.e.s.

Aucun salaire minimum dans les branches ne doit être en dessous du Smic !

La CGT appelle les salarié.e.s dans les entreprises et les services publics à signer massivement la pétition pour l'augmentation des salaires et du point d'indice.

Montreuil, le 1^{er} décembre 2021